

LE BILAN ORTHOPHONIQUE, ACTE FONDATEUR DE L'INTERVENTION ORTHOPHONIQUE : ACTION D'ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES - ARIEGE - Session 2



LIEU : ARIEGE (Session 2)



DATES :

Le vendredi 13/03/2020 de 9:00 à 13:00

Travail non présentiel estimé à 2 heures: du 14/03/2020 au 23/04/2020

Le vendredi 24/04/2020 de 9:00 à 13:00

Travail non présentiel estimé à 2 heures: du 25/04/2020 au 11/06/2020

Le vendredi 12/06/2020 de 9:00 à 12:00

Durée de la formation : 15 heures.



Intervenante : Aurélie JOSSE, Orthophoniste

CONTACT pour les inscriptions : Chloé COLOMBET - sdormp.form@perfectariat.fr



Public et pré requis : Orthophonistes : les participants doivent être titulaires du Certificat de Capacité d'Orthophoniste ou de tout titre admis en équivalence

Ce programme permet de valider un DPC en 2020, mais il est également possible de suivre la formation en modalité non DPC.

INFORMATIONS PRATIQUES

€ Coût de la formation : 360,00 euros TTC. Coût de la formation en modalité DPC : 420,00 euros TTC.

Participants : 15



Objectifs pédagogiques de la formation :

Cette action d'évaluation des Pratiques Professionnelles porte sur le bilan, acte fondateur de l'intervention orthophonique, qui concerne tous les types de pathologies rencontrées par les orthophonistes dans leur pratique. Le thème du bilan a été choisi car c'est l'acte pour lequel la profession dispose de textes réglementaires : le Code de la santé publique (articles

R4341-1 à R4341-4), la Nomenclature Générale des Actes Professionnels, titre IV- Chapitre II- article 2, et la convention organisant les rapports entre les orthophonistes et les caisses d'assurance maladie. Premier contact entre le professionnel et le patient, le bilan pose les fondements d'une future relation de soins. L'action d'évaluation des pratiques propose d'accompagner les professionnels, réunis en petits groupes, à analyser leurs pratiques de soins, de l'entretien d'anamnèse au choix des épreuves, à l'élaboration du diagnostic et à la restitution à l'issue du bilan. En référence à la méthodologie dite d'audit clinique ciblée, proposée par la HAS, cette action permet une démarche d'évaluation, puis d'amélioration des pratiques professionnelles. Des outils d'analyse permettront la présentation des résultats. L'action est organisée en 3 temps, à distance les uns des autres, afin de permettre un travail personnel de chaque participant entre chaque temps : cette démarche dans la durée a pour objectif l'évolution de chaque participant et du groupe quant à son fonctionnement dans sa pratique du bilan tout au long de l'action. Entre les temps 2 et 3, les participants s'engagent à réaliser trois nouveaux bilans initiaux.



Déroulé de l'action :

Les actions se dérouleront en trois temps, espacés de 5 à 8 semaines

Durée de 15h réparties comme suit :

- Temps 1: 4 heures en présentiel
- Entre les temps 1 et 2 : 2 heures en non-présentiel
- Temps 2: 4 heures en présentiel
- Entre les temps 2 et 3: 2 heures en non-présentiel
- Temps 3: 3 heures en présentiel
- Total: 15 heures

IMPORTANT : Entre les temps 1 et 2, (2 heures en non présentiel) chaque participant devra renseigner un questionnaire en ligne anonymisé, pour 5 dossiers patients également anonymisés et préalablement tirés au sort parmi 15 sélectionnés. Les réponses seront saisies par chacun sur outil informatique permettant un traitement statistique en vue de leur analyse. Les résultats seront transmis aux participants (résultats individuels et résultats du groupe). Chaque participant analyse ses résultats individuels et le groupe analyse les résultats du groupe. Entre les temps 2 et 3, (2 heures en non présentiel) il est demandé aux participants, forts de leur expérience individuelle et collective, d'analyser à nouveau leur pratique, sur un corpus de 3 bilans. Ces dossiers doivent, bien entendu, avoir été ouverts à l'issue de la précédente réunion. Cette analyse utilise les mêmes grilles et procédures que lors du temps 1. Après la réalisation de ces 3 bilans, chaque participant répond à nouveau de façon anonyme au questionnaire en ligne. Les résultats seront transmis aux participants (résultats individuels et résultats du groupe). Chaque participant analyse ses résultats individuels et le groupe analyse les résultats du groupe. Ainsi en



SDORMP FORM SASU

SDORMP FORM 24 RUE VESTREPAIN . 31100 TOULOUSE

Téléphone : +33651020431 - Courriel : sdormp.form@perfectariat.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 73 3107175 31 auprès du Préfet de la région Midi-Pyrénées

s'inscrivant à ce programme, les participants s'engagent à réaliser trois nouveaux bilans initiaux, entre les temps 2 et 3.



PROGRAMME DE LA FORMATION :

LE BILAN ORTHOPHONIQUE, ACTE FONDATEUR DE L'INTERVENTION ORTHOPHONIQUE : ACTION D'EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES -

Le vendredi 13/03/2020 de 9:00 à 13:00

TEMPS 1: Présentation de l'outil, remise des documents aux stagiaires, expérimentation de l'outil

9h00-9h45 : Accueil des participants, tour de table

9h45-10h30 : Diaporama d'explication sur la finalité de l'audit clinique ciblé

Remise de la pochette contenant: 1 dossier-type ; 1 questionnaire bilan et grilles consignes de remplissage, glossaire

Présentation du matériel (Questionnaire, Documents...)

10h30-11h30 : Mise en situation à l'aide du dossier fictif, discussion et échanges sur les problèmes rencontrés dans la pratique, des axes potentiels d'amélioration du lien avec les références réglementaires : convention, code de la santé publique, architecture rédactionnelle du compte-rendu de bilan. Analyse individuelle du dossier-patient

11h30-11h45 : Pause

11h45-13h : Questions Attribution du code d'accès au site

Rappel de l'échéancier et des tâches à effectuer entre les sessions

Présentation du site permettant la saisie en ligne

Distribution et explication de la fiche de randomisation

Travail non présentiel estimé à 2 heures: du 14/03/2020 au 23/04/2020

Analyse des dossiers : Entre les temps 1 et 2, (2 heures en non présentiel) chaque participant devra renseigner un questionnaire en ligne anonymisé, pour 5 dossiers patients également anonymisés et préalablement tirés au sort parmi 15 sélectionnés. Les réponses seront saisies par chacun sur outil informatique permettant un traitement statistique en vue de leur analyse. Les résultats seront transmis aux participants (résultats individuels et résultats du groupe). Chaque participant analyse ses résultats individuels et le groupe analyse les résultats du groupe.

Le vendredi 24/04/2020 de 9:00 à 13:00 :

TEMPS 2 : Suivi du déroulement du travail, choix des axes d'évolution et élaboration commune d'une stratégie à expérimenter, mise au point, précisions, explications avec exemples

9h-9h30 : Accueil des participants, recueil des premières impressions Liste des questions sur l'analyse des dossiers et regroupement par questionnaires et par thèmes

SDORMP FORM SAS au capital social de 500 €

RCS 798 701 801 Toulouse SIRET : 798 701 801 00010 - NAF : 8559A

Site Internet : <http://www.formation-sdormp.fr/>



SDORMP FORM SASU

SDORMP FORM 24 RUE VESTREPAIN . 31100 TOULOUSE

Téléphone : +33651020431 - Courriel : sdormp.form@perfectariat.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 73 3107175 31 auprès du Préfet de la région Midi-Pyrénées

9h30-11h00 : Remise et analyse des résultats collectifs

Etude des résultats et items à améliorer collectivement.

Présentation des axes prioritaires à travailler.

11h00-11h15 : Pause

11h15-13h00 : Elaboration des outils complémentaires (grilles d'analyse, procédures, attribution des recherches à effectuer en référence aux exemples fournis).

Questions

Rappel de l'exigence de réaliser tous les nouveaux bilans en intégrant les grilles d'analyse et procédures retenues.

A NOTER : Entre les temps 2 et 3, les participants s'engagent à réaliser trois nouveaux bilans initiaux.

Travail non présentiel estimé à 2 heures: du 25/04/2020 au 11/06/2020

Entre les temps 2 et 3, (2 heures en non présentiel) il est demandé aux participants, forts de leur expérience individuelle et collective, d'analyser à nouveau leur pratique, sur un corpus de 3 bilans. Ces dossiers doivent, bien entendu, avoir été ouverts à l'issue de la précédente réunion. Cette analyse utilise les mêmes grilles et procédures que lors du temps 1. Après la réalisation de ces 3 bilans, chaque participant répond à nouveau de façon anonyme au questionnaire en ligne. Les résultats seront transmis aux participants (résultats individuels et résultats du groupe). Chaque participant analyse ses résultats individuels et le groupe analyse les résultats du groupe. Ainsi en s'inscrivant à ce programme, les participants s'engagent à réaliser trois nouveaux bilans initiaux, entre les temps 2 et 3.

Le vendredi 12/06/2020 de 9:00 à 12:00

TEMPS 3: Résultats du second passage comparaison T2-T1, analyses, constats, discussions, poursuite de l'élaboration échanges de points de vue, phase de « consolidation » des représentations collectives

9h-10h : Accueil des participants,

Tour de table : - impressions - commentaires

Restitution des résultats du groupe,

Analyse-comparaison des résultats T2/T1

10h-11h00 : Analyse

Evaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés par le groupe

Evaluation par chaque participant de sa progression personnelle

11h-11h15 : Pause

11h15-12h : Réflexion, discussion et synthèse des travaux du groupe.

Présentation d'une sélection d'outil d'amélioration

En fonction de l'analyse des résultats individuels et collectifs, élaboration d'un document final

SDORMP FORM SAS au capital social de 500 €

RCS 798 701 801 Toulouse SIRET : 798 701 801 00010 - NAF : 8559A

Site Internet : <http://www.formation-sdormp.fr/>



SDORMP FORM SASU

SDORMP FORM 24 RUE VESTREPAIN . 31100 TOULOUSE

Téléphone : +33651020431 - Courriel : sdormp.form@perfectariat.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 73 3107175 31 auprès du Préfet de la région Midi-Pyrénées

CADRE DE LA FORMATION

Type de programme :

Action d'Evaluation des Pratiques professionnelles destinée aux orthophonistes

Orientation(s) :

Orientation n°16 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles

Orientation n°19 : Prise en compte de l'expérience patient dans les pratiques

Méthode(s) : Audit clinique ciblé en référence à la fiche HAS (juin 2017)

Moyens d'encadrement, pédagogiques et techniques : Un représentant de l'organisme de formation sera présent lors de la formation. Un questionnaire de satisfaction sera envoyé par mail en fin de formation et devra être complété en ligne dans le délai imparti.

Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation : Une liste d'émargement sera signée au début de chaque demi-journée.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation : A l'issue de l'action de formation, une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire. Le suivi de la formation ne donne pas lieu à délivrance de diplôme, certificat ou de tout autre document la sanctionnant.

INSCRIPTION

Tous les professionnels doivent être inscrits auprès de SDORMP FORM.

Les professionnels libéraux qui souhaitent valider leur DPC au titre de cette formation doivent également s'inscrire sur le site www.mondpc.fr. Ils seront guidés dans leurs démarches tout le long de leur inscription. Attention veillez à ne pas commettre d'erreur dans la saisie de votre courriel. Pour accéder rapidement à cette formation, entrez 56752000003 à la rubrique Référence programme ANDPC et cliquez sur rechercher.

Professionnels salariés : Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2020. Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC . Le professionnel salarié peut se préinscrire auprès de SDORMP FORM, cette inscription devra être confirmée par son employeur. L'employeur inscrit le professionnel salarié à la formation et règle à SDORMP FORM le coût de la formation. Une convention sera adressée à l'employeur qu'il devra signer et renvoyer à SDORMP FORM.

Professionnels libéraux : Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2020. Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC. Le professionnel s'inscrit à la formation et règle à SDORMP FORM le coût de la formation. Une convention sera adressée au professionnel, qu'il devra signer et renvoyer à SDORMP FORM.

SDORMP FORM SAS au capital social de 500 €

RCS 798 701 801 Toulouse SIRET : 798 701 801 00010 - NAF : 8559A

Site Internet : <http://www.formation-sdormp.fr/>